MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NOUVELLE ECONOMIE DU CLIMAT

**RÉPUBLIQUE DÉMOCARTIQUE DU CONGO**
**Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat**
**Secrétariat Général à l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat**
***Direction de Développement Durable***

# *Stratégie et Plan d'Actions Prioritaires pour la revitalisation du Centre d'échange d'information sur la biodiversité de la République Démocratique du Congo (CHM-RDC) 2026-2030*

***Kinshasa, mars 2026***

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NOUVELLE ECONOMIE DU CLIMAT

Convention on Biological Diversity

CHM

CEBioS natural sciences.be Belgique partenaire du développ

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES ..... ii
AVANT-PROPOS ..... iv
ACRONYMES ..... v
RESUME EXECUTIF ..... vi
I. INTRODUCTION ..... 8
1.1 Généralités sur le pays ..... 8
1.1.1 Situation géographique ..... 8
1.1.2 Potentiel national en ressources biologiques ..... 8
1.1 Contexte et justification ..... 9
1.3 Méthodologie de l'élaboration de la Stratégie et Plan d'Actions prioritaires de revitalisation du CHM-RDC ..... 10
1.3.1 La revue documentaire ..... 11
1.3.2 La consultation des parties prenantes ..... 11
1.3.3 La Rédaction et validation du document de la stratégie et plan d'actions prioritaires sur la revitalisation du CHM-RDC ..... 11
II. GENESE ET EVOLUTION DU CENTRE D'ECHANGE D'INFORMATION SUR LA BIODIVERSITE AU NIVEAU INTERNATIONAL ET NATIONAL ..... 12
2.1 Définition du Centre d'échange d'information sur la biodiversité ..... 12
2.2 Etablissement du CHM au niveau du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique ..... 12
2.3 Partenariat Belge pour le CHM ..... 12
2.4 Historique et évolution du CHM-RDC ..... 13
III. ETAT DES LIEUX DU CHM-RDC ..... 15
3.1 Cadre politique, légal, réglementaire, stratégique sur la gestion des données numériques en RDC 15
3.2 Cadre institutionnel du CHM-RDC ..... 15
3.3 Enjeux stratégiques du CHM-RDC pour le suivi et rapportage de la mise en œuvre de la SPANB 2025-2030 ..... 15
3.4 Principaux défis et contraintes identifiés ..... 16
3.5 Analyse SWOT ..... 17
a) Forces ..... 17
b) Faiblesses ..... 17
c) Opportunités ..... 18

d) Menaces ..... 18
IV. STRATEGIE ET PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES ..... 19
4.1 Vision ..... 19
4.2 Objectifs stratégiques ..... 19
4.3 Axes stratégiques ..... 20
Axe stratégique 1 : Renforcement du cadre institutionnel et de la gouvernance du CHM-RDC ..... 20
Axe stratégique 2 : Modernisation de l'infrastructure technologique et de la plateforme CHM-RDC ..... 20
Axe stratégique 3 : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles ..... 20
Axe stratégique 4 : Développement et diffusion des contenus et données sur la biodiversité ..... 20
Axe stratégique 5 : Renforcement des partenariats et du réseau national du CHM ..... 20
Axe stratégique 6 : Communication, sensibilisation et visibilité du CHM-RDC ..... 20
4.4 Plan d'actions prioritaires ..... 21
V. MECANISME DE COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE ET PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES ..... 26
5.1 Description des niveaux de gouvernance ..... 26
5.1.1 Niveau stratégique ..... 26
5.1.2 Niveau de pilotage ..... 26
5.1.3 Niveau technique ..... 27
5.1.4 Niveau opérationnel ..... 27
5.1.5 Niveau de partenariat ..... 27
5.2 Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie ..... 27
5.3 Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie ..... 28
5.4 Mobilisation des ressources financières ..... 28
VI. CONCLUSION ..... 29
BIBIOGRAPHIE ..... 30
ANNEXES ..... a

# AVANT-PROPOS

La République Démocratique du Congo (RDC) est reconnue comme l'un des pays les plus riches en biodiversité au monde. Avec ses vastes forêts tropicales, ses écosystèmes variés et son immense patrimoine biologique, le pays joue un rôle crucial dans la conservation de la biodiversité mondiale et dans la régulation du climat planétaire. Toutefois, cette richesse naturelle est confrontée à de multiples pressions, notamment la déforestation, l'exploitation non durable des ressources naturelles, l'urbanisation croissante et les effets du changement climatique.

Face à ces défis, la gestion efficace de l'information sur la biodiversité constitue un levier essentiel pour orienter les politiques publiques, renforcer la prise de décision et améliorer la coordination entre les acteurs impliqués dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. C'est dans cette perspective que le Centre d'échange d'information sur la biodiversité de la République Démocratique du Congo (CHM-RDC) a été mis en place en tant que plateforme nationale de partage, de diffusion et de valorisation des informations relatives à la biodiversité.

Le CHM-RDC s'inscrit dans le cadre du mécanisme mondial de partage d'informations sur la biodiversité, visant à faciliter la coopération scientifique et technique, à renforcer la transparence dans la gestion des connaissances et à soutenir la mise en œuvre des engagements internationaux du pays en matière de biodiversité. Il constitue également un outil stratégique pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) et contribuer au suivi et au rapportage des progrès réalisés au niveau national.

Cependant, malgré les efforts déployés depuis sa création, le CHM-RDC fait face à plusieurs défis, notamment des contraintes institutionnelles, techniques et financières qui limitent son fonctionnement optimal et sa pleine contribution aux processus nationaux de gestion des connaissances sur la biodiversité. Dans ce contexte, la revitalisation du CHM-RDC apparaît comme une nécessité stratégique afin de renforcer son rôle de plateforme nationale de référence pour l'information sur la biodiversité.

La présente Stratégie et Plan d'Actions Prioritaires pour la Revitalisation du Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité de la RDC (2026-2030) vise à apporter une réponse structurée à ces défis. Elle propose une vision claire, des orientations stratégiques et un ensemble d'actions prioritaires destinées à améliorer la gouvernance, renforcer les capacités techniques, promouvoir le partage des données et consolider les partenariats institutionnels autour du CHM-RDC.

L'élaboration de ce document est le fruit d'un processus participatif impliquant les institutions publiques, les établissements de recherche, les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers ainsi que les autres parties prenantes engagées dans la gestion de la biodiversité en RDC. Cette démarche inclusive reflète la volonté collective de faire du CHM-RDC un outil dynamique au service de la connaissance, de la transparence et de la coopération.

Nous espérons que la mise en œuvre effective de cette stratégie contribuera significativement à renforcer la disponibilité, l'accessibilité et la valorisation des informations sur la biodiversité en RDC, tout en soutenant les efforts du pays en matière de conservation et d'utilisation durable de ses ressources biologiques au bénéfice des générations présentes et futures.

# ACRONYMES

| | |
|---|---|
| AP | : Aire Protégée |
| ARPTIC | : Autorité de Régulation des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication du Congo |
| CDB | : Convention sur la Diversité Biologique |
| CEBioS | : Capacités pour la Biodiversité et le Développement Durable |
| CHM | : Clearing House Mechanism (Centre d'Echange d'Information) |
| CMBKM | : Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal |
| CSB | : Centre de Surveillance de la Biodiversité |
| ERAIFT | : Ecole Régionale pour l'aménagement des forêts |
| FAO | : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FEM | : Fonds Mondial de l'Environnement |
| GEF | : Glabal Environment Facility |
| GBIF | : Global Biodiversity Information Facility |
| GIZ | : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit |
| INRA | : Institut National de la Recherche Agronomique |
| IRScNB | : Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique |
| ISP | : Institut Supérieur Pédagogique |
| MEDD-NEC-NEC | : Ministère de l'Environnement Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat |
| ONG | : Organisation Non gouvernementale |
| OSC | : Organisation de la Société Civile |
| OFAC | : Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale |
| OSFAC | : Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique centrale |
| PNUD | : Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PNUE | : Programme des Nations Unis pour l'Environnement |
| PTF | : Partenaires Techniques et Financiers |
| PTK | : Portail toolkit |
| RDC | : République Démocratique du Congo |
| 7RNB | : 7ème Rapport National de la Biodiversité |
| SCDB | : Secrétariat Exécutif de la Convention sur la Diversité Biologique |
| SPANB | : Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité. |
| SWOT | : Strengths (Forces), Weaknesses (Faiblesses), Opportunities (Opportunités), Threats (Menaces) |
| UNESCO | : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture |
| UE | : Union Européenne |
| UNIKIN | : Université de Kinshasa |
| UNIKIS | : Université de Kisangani |
| UPN | : Université Pédagogique Nationale |
| USD | : Dollars Américains |
| WRI | : World Resources Institute |

RESUME EXECUTIF

La République Démocratique du Congo (RDC) possède l'une des biodiversités les plus riches au monde, caractérisée par une diversité exceptionnelle d'écosystèmes, d'espèces et de ressources génétiques. La gestion durable de cette biodiversité nécessite un système efficace de collecte, de gestion, de partage et de diffusion de l'information scientifique, technique et institutionnelle.

Dans ce contexte, le Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité (CHM) constitue un mécanisme clé mis en place dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique afin de faciliter l'échange d'informations, la coopération scientifique et la gestion des connaissances sur la biodiversité.

Malgré les progrès réalisés depuis sa mise en place en 1998, le CHM-RDC fait face à plusieurs défis, notamment l'insuffisance des ressources techniques et financières, la faible coordination entre les institutions productrices de données, l'accès limité aux informations scientifiques et la faible visibilité de la plateforme nationale. Ces contraintes limitent la capacité du CHM à jouer pleinement son rôle dans l'appui à la prise de décision et dans la mise en œuvre des politiques nationales relatives à la biodiversité.

La présente Stratégie et Plan d'Actions Prioritaires de revitalisation du CHM-RDC pour la période 2026-2030 vise à renforcer le rôle du CHM en tant que plateforme nationale de référence pour la gestion et le partage des informations sur la biodiversité. Elle s'inscrit dans la dynamique de mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030 et contribue à l'atteinte des objectifs et cibles du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM).

La vision de cette stratégie est de faire du CHM-RDC une plateforme nationale moderne, dynamique et accessible, facilitant la gestion et le partage des connaissances sur la biodiversité au service de la conservation et du développement durable.

Pour atteindre cette vision, la stratégie s'articule autour de plusieurs objectifs stratégiques, notamment :

- renforcer le cadre institutionnel et la gouvernance du CHM-RDC ;
- moderniser l'infrastructure technologique et les bases de données nationales sur la biodiversité ;
- renforcer les capacités nationales en matière de gestion et de diffusion de l'information ;
- améliorer la production, la gestion et la diffusion des connaissances sur la biodiversité ;
- développer les partenariats nationaux et internationaux ;
- promouvoir la communication, la sensibilisation et l'utilisation du CHM par les différents acteurs.

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur un mécanisme institutionnel impliquant le Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat, le comité national de pilotage du CHM, l'unité nationale de gestion du CHM ainsi qu'un réseau d'institutions partenaires comprenant les universités, les centres de recherche, les organisations de la société civile et les représentants des peuples autochtones et communautés locales.

Un plan d'actions prioritaires a été élaboré afin de traduire les orientations stratégiques en activités concrètes à réaliser durant la période 2026-2030. Ces actions portent notamment sur le développement de la plateforme numérique du CHM, le renforcement des capacités techniques des institutions contributrices, la production et la diffusion d'informations scientifiques sur la biodiversité, ainsi que la promotion de la collaboration nationale et internationale.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessitera la mobilisation de ressources financières estimées à environ 1,9 million de dollars américains sur la période 2026-2030, avec l'appui du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers et des mécanismes internationaux de financement de la biodiversité, notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial, la Coopération Belge au Développement et la Coopération Allemande au Développement.

Enfin, un cadre de suivi-évaluation a été défini afin d'assurer le suivi régulier de la mise en œuvre de la stratégie, de mesurer les progrès réalisés et de garantir la transparence dans la gestion des activités du CHM-RDC.

La revitalisation du CHM-RDC constitue ainsi une étape importante pour renforcer la gestion des connaissances sur la biodiversité en République Démocratique du Congo et soutenir les efforts nationaux en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des ressources biologiques.

# I. INTRODUCTION

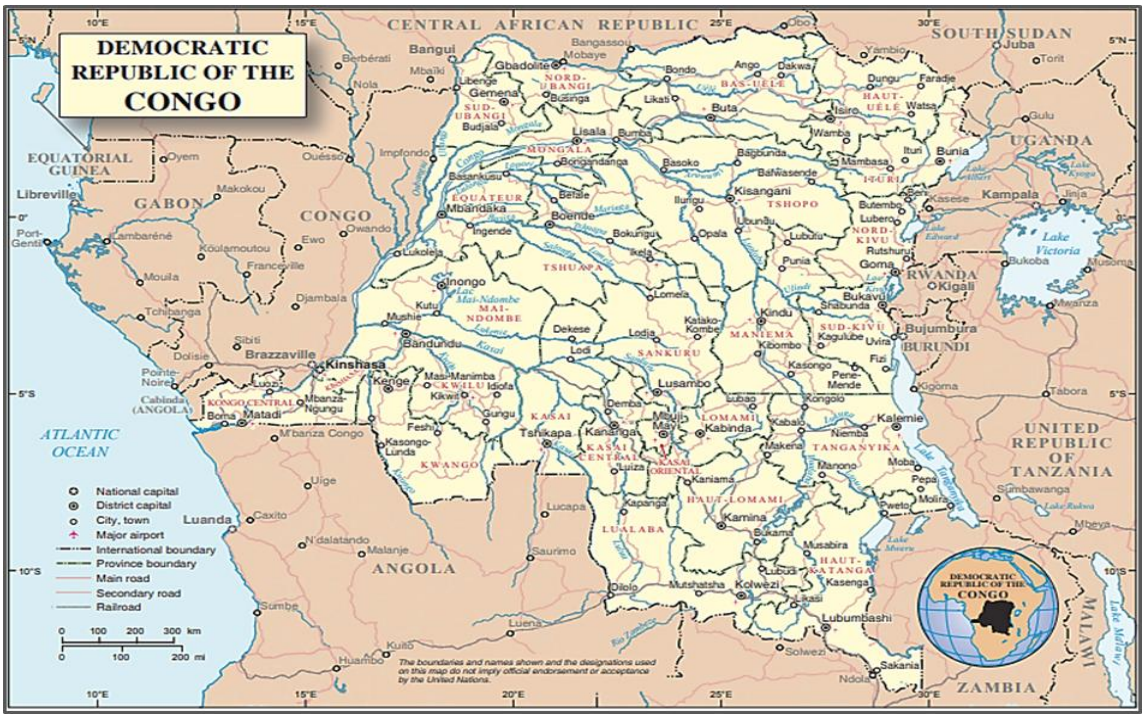
## 1.1 Généralités sur le pays

### 1.1.1 Situation géographique

À cheval sur l'équateur, la République Démocratique du Congo (RDC) est située en Afrique centrale entre le 6e parallèle nord (6° N) et le 14e parallèle sud (14° S), et entre le 12e méridien est (12° E) et le 32e méridien est (32° E), sa superficie totale est de de 2 344 858 kilomètres carrés ($km^2$), ce qui en fait le deuxième plus grand pays d'Afrique derrière, l'Algérie.

À l'exception d'une bande côtière de 37 km lui donnant accès à l'océan Atlantique, la RDC est pour l'essentiel enclavée. Ses frontières terrestres totalisent 10 481 km et le pays est limité au nord par la République centrafricaine, au nord-ouest par la République du Congo, au nord-est par le Soudan du Sud, au sud et au sud-est par la Zambie, au sud-ouest par l'Angola, à l'est par l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie, et à l'ouest par l'enclave angolaise de la province de Cabinda et par l'océan Atlantique.

Le relief du pays est caractérisé par une vaste cuvette centrale traversée par le fleuve Congo, entourée de plateaux, montagnes (Virunga, Ruwenzori) et plaines côtières.




***Carte de la République démocratique du Congo (Source : Section de l'information géospatiale de l'ONU***

### 1.1.2 Potentiel national en ressources biologiques

La République Démocratique du Congo est classée parmi les 16 pays de la mégabiodiversité, qui abrite une part significative de la diversité biologique mondiale. Elle possède environ 170 millions d'hectares de forêts tropicales, soit plus de 60 % du Bassin du Congo et près de 10 % des forêts tropicales de la planète. Cette immense étendue forestière, combinée à des

écosystèmes aquatiques variés, accueille une faune et une flore remarquables, avec environ 450 espèces de mammifères, 1 150 espèces d'oiseaux, 300 espèces de reptiles, 200 espèces d'amphibiens et plus de 15 000 espèces végétales, dont plusieurs sont endémiques. La RDC constitue également l'unique habitat naturel d'espèces emblématiques comme l'okapi, le paon congolais et le bonobo. Cette richesse biologique représente un réservoir génétique essentiel pour l'évolution des espèces et leur adaptation aux changements environnementaux.

Le pays possède cinq des parcs nationaux classés en tant que sites du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Il s'agit des parcs nationaux des Virunga, de la Salonga, de la Garamba et de Kahuzi-Biega, ainsi que la réserve de faune à okapis.

Situé dans le rift Albertin, à la limite orientale du bassin du fleuve Congo, le parc national des Virunga est l'aire protégée la plus riche en biodiversité d'Afrique. Cet habitat critique abrite plus d'un tiers de la population mondiale des gorilles de montagne, qui sont menacés d'extinction, ainsi que plus d'un millier d'autres espèces animales.

Signalons tout de même que cette abondante richesse en biodiversité est confrontée à de multiples pressions, notamment la déforestation, l'exploitation non durable des ressources naturelles, l'urbanisation croissante et les effets du changement climatique.

Face à ces menaces, la gestion efficace de l'information sur la biodiversité constitue un levier essentiel pour orienter les politiques publiques, renforcer la prise de décision et améliorer la coordination entre les acteurs impliqués dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. C'est dans cette perspective que le Centre d'échange d'information sur la biodiversité de la République Démocratique du Congo (CHM-RDC) a été mis en place depuis 1998 en tant que plateforme nationale de partage, de diffusion et de valorisation des informations relatives à la biodiversité.

## 1.2 Contexte et justification

La République Démocratique du Congo (RDC) possède l'une des plus grandes richesses biologiques au monde grâce à l'étendue de ses forêts tropicales, de ses écosystèmes aquatiques et de sa diversité d'espèces animales et végétales. Cette biodiversité constitue un capital naturel stratégique pour le développement durable du pays, la sécurité alimentaire, la recherche scientifique et le bien-être des populations.

Dans le cadre de ses engagements internationaux, la RDC est Partie à la Convention sur la diversité biologique (CDB) depuis 1994. Ladite Convention encourage les États à promouvoir la coopération scientifique et technique ainsi que le partage d'informations relatives à la biodiversité. Pour faciliter cet échange d'informations, la Convention a mis en place le Clearing-House Mechanism en vertu de son article 18 paragraphe 3. Ce mécanisme est destiné à promouvoir et faciliter la coopération scientifique, technique et technologique entre les Parties.

Afin de se conformer à ces exigences, la RDC a mis en place le Centre d'échange d'information sur la biodiversité (CHM-RDC) en 1998, qui constitue une plateforme nationale d'information visant à centraliser, gérer et diffuser les données et informations relatives à la biodiversité,

notamment les politiques, stratégies, programmes, projets, publications scientifiques et initiatives nationales en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.

Par ailleurs, l'adoption du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming Montréal (CMBKM) a renforcé l'importance des systèmes nationaux d'information sur la biodiversité. Ce cadre mondial met l'accent sur la disponibilité des données, le partage des connaissances, la transparence ainsi que le suivi et le rapportage des progrès réalisés par les Parties dans la mise en œuvre de leurs engagements.

Dans ce contexte, le CHM-RDC constitue un outil stratégique pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030 alignée sur ledit Cadre mondial, faciliter le processus de suivi et rapportage des engagements internationaux, notamment à travers les rapports nationaux à la Convention sur la diversité biologique, et promouvoir la diffusion des connaissances scientifiques et techniques sur la biodiversité.

La revitalisation du Centre d'échange d'information sur la biodiversité de la RDC apparaît donc comme une nécessité stratégique afin de renforcer la gestion des connaissances et d'améliorer la gouvernance de l'information sur la biodiversité au niveau national.

Cette revitalisation vise notamment à :

- renforcer la plateforme nationale d'information sur la biodiversité et assurer sa mise à jour régulière ;
- améliorer la coordination et la collaboration entre les institutions nationales impliquées dans la production et la gestion des données sur la biodiversité ;
- faciliter la collecte, la gestion et la diffusion des informations scientifiques, techniques et institutionnelles relatives à la biodiversité ;
- soutenir les processus de suivi, d'évaluation et de rapportage des engagements de la RDC au titre de la Convention sur la diversité biologique ;
- renforcer la visibilité des initiatives nationales en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ;
- appuyer la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité et contribuer à l'atteinte des objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité.

La revitalisation du CHM-RDC permettra ainsi de disposer d'un système national efficace de gestion et de partage de l'information sur la biodiversité, favorisant une meilleure prise de décision, une coordination accrue entre les acteurs et un suivi plus efficace des actions menées dans le domaine de la biodiversité.

### 1.3 Méthodologie de l'élaboration de la Stratégie et Plan d'Actions prioritaires de revitalisation du CHM-RDC

La stratégie et le plan d'actions prioritaires ont été élaborés dans une approche participative et inclusive sur base des avis, commentaires et recommandations recueillis auprès de toutes les parties prenantes impliquées notamment les représentants du secteur public, du secteur privé, des organisations de la société civile, des institutions d'enseignements supérieurs, universitaires

et de recherche, des médias, des peuples autochtones et communautés locales à travers les étapes ci-après :

### 1.3.1 La revue documentaire

Une documentation riche et diversifiée en matière d'échange et de partage des données sur la biodiversité disponible tant au niveau international que national a été mise à profit dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie et plan d'actions prioritaires. Au nombre des documents exploités, il y a lieu de citer entre autres :

- ✓ la Convention sur la Diversité Biologique (SCDB, 1992) ;
- ✓ le Cadre Mondiale de la Biodiversité de Kunming-Montréal (SCDB, 2022) ;
- ✓ les différentes décisions I/3, II/3, III/4, IV/3, V/14, VI/18, VII/23, VIII/11, IX/30, X/15, XIII/23, 15/ , 16/09 découlant respectivement des COP I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XIII, 15, et 16 à la CDB ;
- ✓ la stratégie et plan d'action du CHM du Niger ;
- ✓ la stratégie et plan d'action du Maroc ;
- ✓ loi N° 20/017 du 25 novembre 2020 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication ;
- ✓ l'ordonnance-loi N° 23/10 du 13 mars 2023 portant code du numérique en RDC ;
- ✓ le plan national du numérique à l'horizon 2025 en RDC ;
- ✓ Stratégie nationale sur la cybersécurité en RDC de juillet 2022 ;
- ✓ la Stratégie et Plan d'action nationaux de la biodiversité 2025-2030 de la RDC.

### 1.3.2 La consultation des parties prenantes

Une série des séances de consultation des parties prenantes ont effectuées lors de la tenue de l'atelier de sensibilisation sur l'importance et le fonctionnement du CHM, et des descentes sur le terrain auprès d'un certain nombre des institutions productrices des données en vue de recueillir leurs avis, observations et commentaires sur les actions prioritaires à retenir dans le cadre de l'élaboration de présente stratégie avec l'appui de l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique (IRScNB) à travers son programme « Capacités pour la Biodiversité et le Développement Durable (CEBioS) ». En outre, les contributeurs et utilisateurs vivant dans l'arrière-pays, ont été consultés par la voie téléphonique et de courrier électronique.

### 1.3.3 La Rédaction et validation du document de la stratégie et plan d'actions prioritaires sur la revitalisation du CHM-RDC

Le premier draft du document de la stratégie et plan d'actions prioritaires pour la revitalisation du CHM-RDC a été produit par une équipe constituée des points focaux et gestionnaires nationaux du CHM-RDC, et sous la conduite du Point focal national CDB.

Ce draft de la stratégie et plan d'actions prioritaires devra faire ensuite, l'objet d'une consolidation et validation au cours des organisations de visite de terrain auprès de différentes parties prenantes impliquées dans la conservation et gestion durable de la biodiversité.

## II. GENESE ET EVOLUTION DU CENTRE D'ECHANGE D'INFORMATION SUR LA BIODIVERSITE AU NIVEAU INTERNATIONAL ET NATIONAL

### 2.2 Définition du Centre d'échange d'information sur la biodiversité

L'expression "Centre d'échange" est la traduction de l'expression anglaise "Clearing House Mechanism" utilisée à l'article 17 du texte de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Historiquement, "Clearing-House" vient du monde des affaires et fait référence au lieu où s'effectuent les transactions financières. Par extension, l'expression est utilisée pour décrire un outil qui permet de faciliter et simplifier les échanges entre de multiples partenaires. Le Centre d'échange (CHM) dans le cadre de la CDB est un instrument d'échange d'informations conçu pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique en vue de réaliser les trois objectifs de la Convention.

### 2.2 Etablissement du CHM au niveau du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique

Le Centre d'échange d'information (CHM) de la Convention sur la Diversité Biologique a été instauré conformément à l'article 18 paragraphe 3 de ladite Convention et à la décision I/3 de la 1ère session de sa Conférence des Parties en tant que mécanisme d'échange d'informations pour la coopération technique et scientifique en matière de la biodiversité.

En vertu de la décision V/14 de la 5ème session de la Conférence des Parties à la CDB, le CHM est constitué des éléments suivants :

- Le site Web de la CDB (www.cbd.int), servant de pôle central et incluant son Centre d'Information;
- Le réseau des centres d'échange nationaux ;
- Les diverses institutions partenaires.

### 2.3 Partenariat Belge pour le CHM

En vertu des décisions I/3, II/3, III/4, IV/3, V/14, VI/18, VII/23, IX/30, X/15 le Secrétariat Exécutif encourageait les Parties de mettre en place leur Centre national d'échange d'information sur la biodiversité tout en désignant leurs points focaux nationaux et par la même occasion, il invitait les différentes organisations et entités internationales, régionales et nationales compétentes d'apporter leurs appuis pour le fonctionnement du réseau de ces centres nationaux d'échanges d'informations.

Par ailleurs, par le biais des décisions III/4, VI/18, VIII/11, XIII/23, 15/16 et 16/9 le Secrétariat Exécutif demandait aux gouvernements, institutions financières, techniques et scientifiques compétentes de soutenir les activités de renforcement des capacités au profit des pays en développement dans le cadre de la mise en œuvre du Centre d'échange d'information sur la biodiversité.

A ce titre, il s'est tenue en 1997, la réunion internationale « Construire le Centre d'échange d'informations » a émis la recommandation suivante : « *Il convient d'établir un partenariat entre les Points focaux nationaux non connectés au web et ceux qui ont accès à l'Internet et de*

*l'espace disponible sur leur serveur pour ce type de coopération bilatérale. Cela aidera également à créer une identité pour le CHM parmi les pays signataires de la Convention* ».

Dans ce contexte, la Belgique a établi le « Partenariat belge pour le CHM », qui aide les pays à améliorer leur accès à l'information et à fournir des moyens pour relayer celle-ci au niveau national. L'outil principal est l'Internet. Le partenariat belge contribue également à l'échange d'expertise scientifique et technique.

En pratique, le Point focal CHM belge :

- offre des formations sur le développement et la maintenance des sites web ;
- aide à stimuler le travail en réseau et l'échange d'expériences, notamment à travers l'organisation de workshops ;
- organise des appels aux projets pour le renforcement des sites CHM nationaux ;
- organise des activités non liées au web dans le domaine de la communication, l'éducation et la sensibilisation du public par des appels aux projets annuels.

Depuis 1999, le partenariat belge pour le CHM promeut les CHM nationaux dans les pays en développement. Entre 2006 et 2018, les pays partenaires CHM ont été formés à l'utilisation du Portail Toolkit (PTK).

À partir de 2019, les formations CHM utilisent le nouvel outil CMS « Bioland », développé par le Secrétariat Exécutif de la CDB. Cet outil facile d'accès, permet d'intégrer des données de la CDB, de ses Protocoles, ainsi que d'autres fournisseurs de données pertinents pour les CHM nationaux. Différents utilisateurs peuvent contribuer au contenu des sites via une interface web (le seul prérequis est d'avoir un identifiant et un mot de passe).

A l'issue de plusieurs réunions organisées au fil du temps dans le cadre du Partenariat Belge pour le CHM (12 réunions régionales depuis 2007, dont la dernière en 2024 à Bruxelles), les pays partenaires CHM ont identifié leurs contraintes dans la mise en œuvre de leurs tâches au niveau national. Ces réunions ont permis de partager des meilleures pratiques pour surmonter ces contraintes, notamment :

- le manque de temps pour gérer les sites web ;
- les connexions Internet irrégulières ou problématiques ;
- la faible expertise informatique chez plusieurs acteurs censés contribuer aux sites web ;
- l'interaction insuffisamment institutionnalisée avec les points focaux nationaux et autres parties prenantes ;
- le manque de soutien gouvernemental dû à l'absence de budget alloué.

## 2.4 Historique et évolution du CHM-RDC

C'est dans le cadre de ce partenariat de la coopération belge que la République Démocratique du Congo a mis en place son Centre d'échange d'informations (http://cd.chm-cbd.net) depuis le 28 août 1998 et ce fut le premier portail web CHM national Africain.

En 2006, un certain nombre de cadres du Ministère de l'Environnement, y compris le Point focal national CHM de la République Démocratique du Congo a pu bénéficier de renforcement des capacités dans le cadre du fonctionnement du CHM-RDC.

En 2017, le Centre de surveillance de la Biodiversité de l'Université de Kisangani (CSB/UNIKIS) implanté sur le campus de la Faculté de Sciences de cette Université, a été désigné en tant que Point focal secondaire du CHM national à travers un accord-cadre de coopération qui a été signé avec la Direction de Développement Durable du Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat. Ce centre joue un rôle crucial dans la collecte de données de terrain et la numérisation des résultats de recherches (mémoires, publications scientifiques…).

De 1998 jusqu'à ce jour, les gestionnaires du CHM-RDC ont bénéficié de plusieurs sessions de formation et renforcement des capacités organisées par l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRScNB) à travers son Programme capacités pour la biodiversité et le développement durable (CEBioS) au niveau de Bruxelles, Bujumbura, Benin, Kinshasa et Kisangani.

# III. ETAT DES LIEUX DU CHM-RDC

## 3.1 Cadre politique, légal, réglementaire, stratégique sur la gestion des données numériques en RDC

La République Démocratique du Congo dispose d'un arsenal juridique et stratégique adéquats en matière de la gestion de données numériques ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication notamment :

- La loi N° 20/017 du 25 novembre 2020 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication ;
- L'ordonnance-loi N° 23/10 du 13 mars 2023 portant code du numérique ;
- Décret N° 23/13 du 03 mars 2023 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication du Congo (ARPTIC) ;
- Plan nationale du numérique à l'horizon 2025 de septembre 2019 ;
- Stratégie nationale sur la cybersécurité en RDC de juillet 2022.

## 3.2 Cadre institutionnel du CHM-RDC

Le portail web du Centre national d'échange d'information sur la biodiversité de la RDC est géré par une équipe d'experts constituée des points focaux et gestionnaires CHM-RDC qui sont hébergés au sein de la Division Biodiversité de la Direction de Développement Durable du Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat.

Le Centre de surveillance de la Biodiversité de l'Université de Kisangani (CSB/UNIKIS) joue le rôle du Point focal secondaire du CHM-RDC

## 3.3 Enjeux stratégiques du CHM-RDC pour le suivi et rapportage de la mise en œuvre de la SPANB 2025-2030

La Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2025-2030 considère la modernisation du CHM comme une infrastructure stratégique pour la gouvernance des connaissances sur la biodiversité en RDC.

Il est donc urgent de structurer l'architecture du CHM, d'en améliorer la visibilité et la convivialité, et de mettre en place une gouvernance fonctionnelle qui en garantisse le bon fonctionnement à long terme.

Sans un CHM performant, la RDC risque :

- une fragmentation des données entre institutions ;
- des difficultés à suivre les progrès des objectifs nationaux de biodiversité ;
- une faible transparence dans la gestion des projets et financements ;
- une exclusion des peuples autochtones et communautés locales dans l'accès à l'information ;
- une perte d'opportunités de financements internationaux faute de données.

La fonctionnalité de ce mécanisme d'échange d'informations devrait se définir en amont par des bases de données mises en place dans chaque institution.

Dans ce cadre que la RDC envisage d'opérationnaliser son système national de suivi sur la biodiversité en s'appuyant sur son portail web national CHM qui, grâce à son interconnexion et interopérabilité avec les différentes bases de données existantes au niveau des Ministères sectoriels (Environnement, Aménagement du territoire, Mines, Agriculture, Pêche et élevage, Plan…), des institutions universitaires et de recherche (Centre de surveillance de la Biodiversité de l'université de Kisangani…), l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, et certains Organismes internationaux (WRI, OSFAC, GIZ, FAO, OFAC, …).

Ainsi, le CHM-RDC est appelé à jouer un véritable rôle d'outil de gouvernance des connaissances et capable de regrouper, structurer, diffuser et valoriser l'ensemble des données pertinentes sur les progrès réalisés pour l'atteinte des 25 objectifs nationaux actualisés de la SPANB 2025-2030.

Un CHM-RDC revitalisé et dynamique permettra :

- Une meilleure transparence dans la mise en œuvre de la SPANB ;
- Une communication régulière des résultats et indicateurs, y compris pour les rapports à la CDB, aux ODD, à la CCNUCC et aux bailleurs ;
- Un accès facilité aux connaissances pour les communautés locales, les jeunes, les ONG, les chercheurs, les journalistes et le secteur privé ;
- Une visibilité accrue de la RDC comme pays moteur pour la biodiversité.

## 3.4 Principaux défis et contraintes identifiés

L'analyse de la situation actuelle du CHM-RDC met en évidence des avancées importantes mais aussi plusieurs défis structurels, justifiant la nécessité de sa revitalisation. Nous pouvons citer entre autres :

✓ Faible disponibilité et centralisation des données

- Les informations sur la biodiversité sont dispersées entre institutions (universités, ONG, projets, ministères) ;
- Absence d'un système centralisé et régulièrement mis à jour.

✓ Capacités techniques limitées

- Insuffisance de personnel formé pour la gestion de la plateforme ;
- Manque d'infrastructures informatiques et de systèmes de gestion de bases de données.

✓ Faible contribution des parties prenantes

- Participation limitée des universités, instituts de recherche, ONG et administrations sectorielles ;
- Faible implication des peuples autochtones et communautés locales dans la production et le partage des connaissances.

✓ Faible visibilité et utilisation

- Peu d'acteurs utilisent le CHM comme plateforme de référence pour les informations sur la biodiversité ;

- Faible diffusion des données et des connaissances auprès du public.

✓ Ressources financières limitées
- Insuffisance de financements dédiés à la maintenance et au développement du système.

## 3.5 Analyse SWOT

L'analyse SWOT permet de mettre en évidence les éléments prioritaires à en tenir compte pour la revitalisation du CHM-RDC :

- renforcer les capacités institutionnelles et techniques ;
- améliorer la coordination entre les institutions productrices de données ;
- développer l'infrastructure technologique du CHM ;
- mobiliser des ressources financières durables ;
- promouvoir la culture de partage des données et des connaissances sur la biodiversité.

### a) Forces

Les forces représentent les atouts internes sur lesquels le CHM-RDC peut s'appuyer pour assurer son développement et son efficacité.

- Existence d'une équipe renforcée constituée de deux Points Focaux et deux gestionnaires au sein de la Direction de Développement Durable du Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat afin d'assurer la gestion au quotidien du CHM-RDC ;
- Engagement de la RDC dans les accords internationaux relatifs à la biodiversité, notamment la Convention sur la Diversité Biologique ;
- Disponibilité d'un cadre national stratégique pour la biodiversité, notamment la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) ;
- Existence d'institutions nationales produisant des données sur la biodiversité (universités, centres de recherche, institutions publiques) ;
- Présence d'un réseau d'organisations de la société civile actives dans la conservation de la biodiversité ;
- Existence d'un potentiel scientifique important lié à la richesse exceptionnelle de la biodiversité de la RDC.

### b) Faiblesses

Les faiblesses correspondent aux contraintes internes qui limitent l'efficacité du CHM-RDC.

- Insuffisance des ressources financières pour le fonctionnement du CHM ;
- Faible capacité technique pour la gestion des bases de données et des plateformes numériques ;
- Insuffisance de coordination entre les institutions produisant les données sur la biodiversité ;
- Faible culture de partage des données et de gestion des connaissances ;
- Manque d'actualisation régulière du portail national CHM ;
- Insuffisance des ressources humaines spécialisées en gestion de l'information sur la biodiversité ;
- Faible visibilité du CHM auprès des institutions nationales et du public.

c) Opportunités

Les opportunités représentent les facteurs externes favorables pouvant soutenir la revitalisation du CHM-RDC.

- Soutien technique et financier des partenaires internationaux pour la biodiversité ;
- Mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal qui encourage le renforcement des mécanismes de partage d'informations ;
- Disponibilité de mécanismes de financement internationaux comme le Fonds pour l'Environnement Mondial ;
- Développement des technologies de l'information et des systèmes de gestion de données ;
- Intérêt croissant pour les données ouvertes et la gestion des connaissances scientifiques ;
- Possibilités de collaboration avec les plateformes internationales d'information sur la biodiversité.

d) Menaces

Les menaces correspondent aux facteurs externes susceptibles de compromettre la mise en œuvre du CHM-RDC.

- Instabilité du financement des initiatives liées à la biodiversité ;
- Faible priorité accordée à la gestion de l'information environnementale dans certaines institutions ;
- Insuffisance de coordination entre les projets et programmes environnementaux.
- Risque de perte ou de dispersion des données scientifiques sur la biodiversité ;
- Faible accès aux infrastructures numériques dans certaines institutions nationales ;
- Rotation fréquente du personnel formé dans les institutions publiques.

Ces éléments constituent une base importante pour orienter les axes stratégiques et les actions prioritaires de la stratégie de revitalisation du CHM-RDC pour la période 2026-2030.

# IV. STRATEGIE ET PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES

## 4.1 Vision

À l'horizon 2030, le Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité de la République Démocratique du Congo (CHM-RDC) est une plateforme nationale moderne, dynamique et interconnectée, facilitant l'accès, le partage et la valorisation des connaissances sur la biodiversité, au service de la prise de décision, de la recherche scientifique, de la gouvernance environnementale et de la mise en œuvre efficace des engagements nationaux et internationaux du pays en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

Cette vision repose sur un système d'information fiable, accessible et participatif, impliquant l'ensemble des institutions publiques, des centres de recherche, des universités, des organisations de la société civile, des peuples autochtones et communautés locales ainsi que des partenaires techniques et financiers.

## 4.2 Objectifs stratégiques

Afin d'atteindre cette vision, la stratégie de revitalisation du CHM-RDC s'articule autour des objectifs stratégiques suivants :

- Objectif stratégique 1 : Renforcer la gouvernance et le cadre institutionnel du CHM-RDC

Améliorer l'organisation, la coordination et l'ancrage institutionnel du CHM-RDC afin d'assurer son fonctionnement efficace et sa durabilité au sein du système national de gestion de la biodiversité ;

- Objectif stratégique 2 : Améliorer l'infrastructure technologique et les systèmes de gestion de l'information

Moderniser les outils numériques, les bases de données et la plateforme web du CHM-RDC afin de garantir un accès rapide, fiable et sécurisé aux informations sur la biodiversité ;

- Objectif stratégique 3 : Renforcer les capacités nationales en matière de gestion et de partage des données sur la biodiversité

Développer les compétences techniques des institutions nationales et des acteurs clés pour la collecte, la gestion, l'analyse et la diffusion des informations relatives à la biodiversité ;

- Objectif stratégique 4 : Promouvoir la production, la valorisation et le partage des connaissances sur la biodiversité

Encourager la mise à disposition et l'échange d'informations scientifiques, techniques et traditionnelles sur la biodiversité afin de soutenir la recherche, la planification et la prise de décision ;

- Objectif stratégique 5 : Renforcer les partenariats et la collaboration entre les acteurs nationaux et internationaux

Développer un réseau dynamique d'institutions partenaires contribuant à l'alimentation et à l'utilisation du CHM-RDC comme plateforme nationale d'échange d'informations ;

- Objectif stratégique 6 : Soutenir le suivi, le rapportage et la mise en œuvre des engagements internationaux de la RDC en matière de biodiversité

Appuyer les processus nationaux de suivi et de rapportage liés notamment à la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB), au Cadre mondial pour la biodiversité et aux différents accords environnementaux multilatéraux.

### 4.3 Axes stratégiques

Pour opérationnaliser les objectifs stratégiques, la stratégie de revitalisation du CHM-RDC repose sur les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique 1 : Renforcement du cadre institutionnel et de la gouvernance du CHM-RDC

Cet axe vise à consolider l'organisation institutionnelle du CHM-RDC, clarifier les rôles et responsabilités des acteurs impliqués, et renforcer la coordination entre les différentes structures contribuant à la gestion de l'information sur la biodiversité.

Axe stratégique 2 : Modernisation de l'infrastructure technologique et de la plateforme CHM-RDC

Il s'agit d'améliorer les systèmes informatiques, les bases de données, l'interopérabilité avec d'autres plateformes nationales et internationales et la visibilité du portail CHM-RDC.

Axe stratégique 3 : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles

Cet axe vise à former les acteurs nationaux à la gestion des données, à l'utilisation des outils numériques, au suivi de la biodiversité et à l'alimentation régulière de la plateforme CHM.

Axe stratégique 4 : Développement et diffusion des contenus et données sur la biodiversité

Il consiste à renforcer la collecte, la compilation, l'analyse et la diffusion des informations sur la biodiversité, notamment les politiques, les données scientifiques, les bonnes pratiques et les connaissances traditionnelles.

Axe stratégique 5 : Renforcement des partenariats et du réseau national du CHM

Cet axe vise à créer et dynamiser un réseau national d'institutions contributrices (universités, centres de recherche, ONG, administrations publiques, communautés locales) afin d'assurer une alimentation continue du CHM-RDC.

Axe stratégique 6 : Communication, sensibilisation et visibilité du CHM-RDC

Cet axe vise à promouvoir l'utilisation du CHM-RDC comme outil de référence pour l'information sur la biodiversité, à travers des activités de communication, de sensibilisation et de diffusion des connaissances.

## 4.4 Plan d'actions prioritaires

Le plan d'actions prioritaires constitue le cadre opérationnel de mise en œuvre de la stratégie de revitalisation du CHM-RDC. Il définit les principales actions à réaliser avec leurs différents coûts estimatifs, les structures responsables, les acteurs impliqués, l'échéancier indicatif ainsi que les indicateurs de suivi permettant d'évaluer les progrès accomplis.

### 4.4.1 **Axe stratégique 1 :** Renforcement du cadre institutionnel et de la gouvernance du CHM-RDC

*Objectif spécifique* : Mettre en place une gouvernance efficace du CHM-RDC

*Résultats attendus* :

- Gouvernance du CHM renforcée
- Réseau national CHM opérationnel
- Coordination institutionnelle améliorée

*Indicateurs* :

- Cadre réglementaire adopté
- Nombre d'institutions membres du réseau
- Nombre de réunions de coordination organisées

*Matrice des actions prioritaires*

| **Actions prioritaires** | **Indicateurs** | **Responsables** | **Collaborateurs** | **Périodes** | **Coûts estimatifs (USD)** |
|---|---|---|---|---|---|
| Renforcer le cadre institutionnel formel pour la coordination du CHM-RDC | Arrêté ministériel ou décision officielle adoptée | MEDD-NEC/Direction Développement Durable | Institutions publiques | 2026 | 40 000 |
| Mettre en place un comité national de suivi de la gestion du CHM | Comité national fonctionnel | MEDD-NEC | Universités, ONG | 2026 | 35 000 |
| Définir les rôles et responsabilités des institutions contributrices | Document de cadre de collaboration validé | MEDD-NEC | Partenaires techniques et financiers | 2026 | 50 000 |
| Établir un réseau national des points focaux institutionnels CHM | Nombre d'institutions membres du réseau | MEDD-NEC | Centres de recherche, ONG | 2027 | 75 000 |
| Organiser des réunions annuelles de coordination du réseau CHM | Nombre de réunions organisées | MEDD-NEC | Institutions partenaires | 2026-2030 | 30 000 |
| **Coût total estimatif** | | | | | **230 000** |

### 4.4.2 **Axe stratégique 2 :** Modernisation de l'infrastructure technologique et de la plateforme CHM-RDC

*Objectif spécifique* : Développer une plateforme technologique performante

*Résultats attendus* :

- Plateforme CHM modernisée
- Bases de données nationales disponibles
- Interopérabilité avec les plateformes internationales

*Indicateurs* :

- Portail CHM fonctionnel
- Nombre de bases de données accessibles
- Nombre de systèmes connectés

*Matrice des actions prioritaires*

| **Actions prioritaires** | **Indicateurs** | **Responsables** | **Collaborateurs** | **Périodes** | **Coûts estimatifs (USD)** |
|---|---|---|---|---|---|
| Moderniser le portail web du CHM-RDC | Nouveau portail opérationnel | MEDD-NEC/ équipe gestionnaire CHM-RDC | Partenaires techniques et Financiers | 2026 | 120 000 |
| Mettre en place des bases de données nationales sur la biodiversité | Nombre de bases de données fonctionnelles | MEDD-NEC | Universités, instituts de recherche | 2027 | 150 000 |
| Assurer l'interopérabilité avec les plateformes internationales | Systèmes connectés | MEDD-NEC | Secrétariat CDB | 2027 | 80 000 |
| Développer des outils de gestion et d'archivage des données | Système de gestion opérationnel | MEDD-NEC | Partenaires techniques | 2027-2028 | 60 000 |
| Assurer la maintenance et la sécurité informatique de la plateforme | Plan de maintenance appliqué | MEDD-NEC | Experts IT | 2026-2030 | 100 000 |
| **Coût total estimatif** | | | | | **510 000** |

### 4.4.3 **Axe stratégique 3 :** Renforcement des capacités techniques et institutionnelles

*Objectif spécifique* : Renforcer les compétences techniques des acteurs

*Résultats attendus* :

- Capacités nationales renforcées
- Points focaux CHM formés
- Outils méthodologiques disponibles

*Indicateurs* :

- Nombre de formations organisées
- Nombre de participants formés
- Guides techniques élaborés

*Matrice des actions prioritaires*

| **Actions prioritaires** | **Indicateurs** | **Responsables** | **Collaborateurs** | **Périodes** | **Coûts estimatifs (USD)** |
|---|---|---|---|---|---|
| Former les acteurs nationaux à la gestion des données sur la biodiversité | Nombre de formations organisées | MEDD-NEC | Universités | 2026-2030 | 120 000 |
| Former les points focaux institutionnels à l'alimentation du CHM | Nombre de points focaux formés | MEDD-NEC | ONG spécialisées | 2026-2028 | 90 000 |
| Organiser des ateliers techniques sur l'utilisation du CHM | Nombre d'ateliers organisés | MEDD-NEC | Partenaires techniques | 2027-2030 | 80 000 |
| Développer des guides méthodologiques de gestion des données | Guides disponibles | MEDD-NEC | Experts scientifiques | 2027 | 40 000 |
| **Coût total estimatif** | | | | | **330 000** |

### 4.4.4 **Axe stratégique 4 :** Développement et diffusion des contenus et données sur la biodiversité

*Objectif spécifique* : Améliorer la disponibilité des informations sur la biodiversité

*Résultats attendus* :

- Informations sur la biodiversité disponibles
- Données scientifiques accessibles
- Connaissances traditionnelles documentées

*Indicateurs* :

- Nombre de documents publiés sur le CHM
- Nombre de bases de données alimentées
- Nombre de publications disponibles

*Matrice des actions prioritaires*

| Actions prioritaires | Indicateurs | Responsables | Collaborateurs | Périodes | Coûts estimatifs (USD) |
|---|---|---|---|---|---|
| Compiler les informations nationales sur la biodiversité | Nombre de documents publiés | MEDD-NEC | Centres de recherche | 2026-2030 | 150 000 |
| Publier les politiques, stratégies et rapports nationaux sur le CHM | Documents accessibles en ligne | MEDD-NEC | Institutions publiques | 2026 | 70 000 |
| Mettre à disposition les données scientifiques et techniques | Bases de données alimentées | MEDD-NEC | Universités | 2027-2030 | 80 000 |
| Valoriser les connaissances traditionnelles sur la biodiversité | Publications disponibles | MEDD-NEC | Communautés locales | 2028 | 60 000 |
| **Coût total estimatif** | | | | | **360 000** |

### 4.4.5 **Axe stratégique 5 :** Renforcement des partenariats et du réseau national du CHM

*Objectif spécifique* : Développer un réseau national d'acteurs du CHM

*Résultats attendus* :

- Réseau national CHM développé
- Collaboration internationale renforcée

*Indicateurs* :

- Nombre d'accords de collaboration signés
- Nombre de projets ou initiatives conjointes

*Matrice des actions prioritaires*

| Actions prioritaires | Indicateurs | Responsables | Collaborateurs | Périodes | Coûts estimatifs (USD) |
|---|---|---|---|---|---|
| Établir des accords de collaboration avec les institutions partenaires | Nombre de protocoles signés | MEDD-NEC | Universités, ONG | 2026-2027 | 50 000 |
| Développer un réseau national de contributeurs du CHM | Réseau fonctionnel | MEDD-NEC | Institutions nationales | 2027 | 80 000 |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Renforcer la collaboration avec les partenaires internationaux | Nombre de projets conjoints | MEDD-NEC | Organisations internationales | 2026-2030 | 120 000 |
| **Coût total estimatif** | | | | | **250 000** |

### 4.4.6 **Axe stratégique 6 :** Communication, sensibilisation et visibilité du CHM-RDC

*Objectif spécifique* : Améliorer la visibilité du CHM-RDC

*Résultats attendus* :

- Visibilité du CHM améliorée
- Utilisation du CHM par les institutions
- Sensibilisation accrue sur la biodiversité

*Indicateurs* :

- Nombre d'activités de communication réalisées
- Nombre d'utilisateurs institutionnels
- Nombre de campagnes réalisées

*Matrice des actions prioritaires*

| **Actions prioritaires** | **Indicateurs** | **Responsables** | **Collaborateurs** | **Périodes** | **Coûts estimatifs (USD)** |
|---|---|---|---|---|---|
| Élaborer une stratégie de communication du CHM-RDC | Document stratégique disponible | MEDD-NEC | Experts communication | 2026 | 40 000 |
| Organiser des campagnes de sensibilisation sur le CHM | Nombre de campagnes réalisées | MEDD-NEC | ONG | 2027-2030 | 90 000 |
| Produire des supports de communication sur la biodiversité | Brochures, rapports publiés | MEDD-NEC | Partenaires | 2026-2030 | 70 000 |
| Promouvoir l'utilisation du CHM dans les institutions académiques | Nombre d'universités utilisatrices | MEDD-NEC | Universités | 2027-2030 | 60 000 |
| **Coût total estimatif** | | | | | **260 000** |

# V. MECANISME DE COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE ET PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES

La mise en œuvre efficace de la stratégie de revitalisation du CHM-RDC repose sur un mécanisme institutionnel clair, structuré et participatif, impliquant les institutions publiques, les établissements de recherche, les organisations de la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers. Ce dispositif vise à assurer la coordination, la gestion et la diffusion efficace des informations sur la biodiversité en République Démocratique du Congo.

## 5.1 Description des niveaux de gouvernance

### 5.1.1 Niveau stratégique

La coordination globale de la mise en œuvre de la stratégie du CHM-RDC est assurée par le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD-NEC), à travers la Direction du Développement Durable, qui abrite le Point Focal National du CHM.

*Responsabilités principales*

- assurer la coordination nationale du CHM-RDC ;
- superviser la mise en œuvre du plan d'actions ;
- mobiliser les ressources nécessaires ;
- assurer la liaison avec le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ;
- garantir l'intégration du CHM dans les politiques nationales relatives à la biodiversité.

### 5.1.2 Niveau de pilotage

Un Comité national de pilotage sera mis en place afin d'assurer l'orientation stratégique et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

*Composition*

Le comité sera composé notamment de représentants :

- du Ministère de l'Environnement et Développement Durable
- des ministères sectoriels concernés (agriculture, pêche, recherche scientifique, enseignement supérieur)
- des universités et institutions de recherche
- des organisations de la société civile
- des peuples autochtones et communautés locales
- des partenaires techniques et financiers.

*Rôle du comité*

- orienter les priorités stratégiques du CHM-RDC ;
- valider les plans de travail annuels ;
- examiner les rapports de suivi et d'évaluation ;
- faciliter la mobilisation des ressources.

### 5.1.3 Niveau technique

*Unité nationale de gestion du CHM*

L'Unité nationale de gestion du CHM-RDC constitue la structure technique chargée de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie.

*Fonctions principales*

- gestion et mise à jour de la plateforme CHM-RDC ;
- collecte et traitement des informations sur la biodiversité ;
- gestion des bases de données nationales ;
- appui technique aux institutions contributrices ;
- coordination du réseau national des points focaux CHM.

### 5.1.4 Niveau opérationnel

Le CHM-RDC fonctionnera à travers un réseau national d'institutions partenaires chargées de produire et de partager les informations sur la biodiversité.

*Institutions membres potentielles*

- universités et centres de recherche
- institutions publiques sectorielles
- organisations non gouvernementales environnementales
- musées et jardins botaniques
- institutions de conservation de la nature
- organisations représentant les peuples autochtones et communautés locales.

*Rôle des institutions partenaires*

- fournir des données scientifiques et techniques sur la biodiversité ;
- contribuer à l'alimentation de la plateforme CHM ;
- participer aux activités de formation et de sensibilisation ;
- soutenir les initiatives de recherche et de diffusion des connaissances.

### 5.1.5 Niveau de partenariat

Les partenaires techniques et financiers joueront un rôle important dans le soutien à la mise en œuvre de la stratégie.

*Contributions attendues*

- appui technique au développement du CHM-RDC ;
- financement des activités prioritaires ;
- renforcement des capacités nationales ;
- partage d'expériences et de bonnes pratiques internationales.

## 5.2 Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie

Un plan de travail annuel sera élaboré afin de suivre l'avancement des activités.

Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie sera assuré par les structures suivantes :

1. *Direction de Développement Durable (MEDD-NEC)*

- Coordination générale du suivi-évaluation
- Consolidation des rapports annuels du CHM

2. *Unité nationale de gestion du CHM*

- Collecte des données de suivi
- Gestion de la base de données de suivi
- Mise à jour de la plateforme CHM

3. *Comité national de suivi de gestion du CHM*

- Orientation stratégique
- Validation des rapports de suivi
- Recommandations pour améliorer la mise en œuvre

## 5.3 Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie

Deux principales étapes d'évaluations seront réalisées :

*Évaluation à mi-parcours (2028)*

- mesurer les progrès réalisés
- identifier les défis et ajuster la stratégie

*Évaluation finale (2030)*

- analyser l'impact de la revitalisation du CHM
- formuler des recommandations pour la période suivante

## 5.4 Mobilisation des ressources financières

Les principals sources de financements ci-après ont été identifiés:

- Budget national annuel dédié.
- Partenaires techniques et financiers (GEF, UE, GIZ, PNUD, PNUE, IRScNB, etc.).
- Projets liés à la biodiversité et innovations numériques.

## VI. CONCLUSION

La revitalisation du Centre d'échange d'information sur la biodiversité (CHM-RDC), alignée sur les orientations stratégiques de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux de la Biodiversité (SPANB) 2025–2030, constitue un levier clé pour améliorer la gouvernance de la biodiversité en République Démocratique du Congo. Cette Stratégie et son plan d'actions prioritaires visent à faire du CHM-RDC un outil central de connaissance, de coordination et de redevabilité, contribuant efficacement à l'atteinte des objectifs nationaux et mondiaux de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

BIBIOGRAPHIE


- la Convention sur la Diversité Biologique (SCDB, 1992) ;
- le Cadre Mondiale de la Biodiversité de Kunming-Montréal (SCDB, 2022) ;
- les différentes décisions I/3, II/3, III/4, IV/3, V/14, VI/18, VII/23, VIII/11, IX/30, X/15, XIII/23, 15/ , 16/09 découlant respectivement des COP I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XIII, 15, et 16 à la CDB ;
- la stratégie et plan d'action du CHM du Niger ;
- la stratégie et plan d'action du Maroc ;
- loi N° 20/017 du 25 novembre 2020 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication ;
- l'ordonnance-loi N° 23/10 du 13 mars 2023 portant code du numérique en RDC ;
- Décret N° 23/13 du 03 mars 2023 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication du Congo (ARPTIC) ;
- le plan national du numérique à l'horizon 2025 en RDC de septembre 2019 ;
- Stratégie nationale sur la cybersécurité en RDC de juillet 2022 ;
- la Stratégie et Plan d'action nationaux de la biodiversité 2025-2030 de la RDC.

ANNEXES

Annexes 1 : Fiches-questionnaire des consultations menées auprès des parties prenantes

Annexe 2 : Liste des coordonnées de différents points focaux sectoriels